Objet :

Avis d'appel à la concurrence pour un marché de prestations d'assistance technique à la communication :

Assistance externe à la mise en œuvre du Work Package 2– Communication du projet MERAVIGLIA.

Référence :
« Projet MERAVIGLIA -A_T_3.1_0396
Programme INTERREG NEXT MED"

Date limite de remise des offres

21 août 2026 à 16 heures

Règlement de consultation

Coopérative d'Activités et d'Emploi – CDE Petra Patrimonia

5 rue Picot - Immeuble le Carrousel – 83000 Toulon

Tél : +33 620 42 47 13 / 06 84 49 63 75

Contacts : guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu / aunac.christelle@cde-petrapatrimonia.eu

1. Contexte et fiche d'identité du projet MERAVIGLIA

Le projet MERAVIGLIA - Mediterranean Entrepreneurship's Real Added Values to Innovate and Green Local and Inner Areas - est un projet de coopération euroméditerranéenne cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg NEXT MED.

En savoir plus sur le programme : https://www.interregnextmed.eu/fr/

MERAVIGLIA réunit 8 partenaires dans 6 pays du Bassin Méditerranéen (France, Italie, Jordanie, Liban, Tunisie, Turquie), sous la coordination de la coopérative CDE Petra Patrimonia, chef de file du projet.

Le projet est mis en œuvre sur une période de 36 mois, à partir du 9/8/2025.

Son objectif est d'améliorer l'égalité d'accès à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage dans le domaine de l'entrepreneuriat durable et des métiers « verts » en développant des infrastructures accessibles et des formations sur site, à distance et en ligne pour toutes les personnes du pourtour méditerranéen, notamment en s'appuyant sur la création de Tiers Lieux de compétences environnementales pour faciliter la formation des futurs entrepreneurs.

Le projet part des constats suivants :

- La difficulté d'accès à l'emploi des personnes peu ou pas qualifiés et en particulier les jeunes, les femmes et les chômeurs de longue durée.

- La nécessité de répondre aux défis environnementaux communs au plus près des besoins identifiés par les populations.

- La nécessité de renforcer les compétences vertes et faire émerger les emplois innovants pour répondre à ces défis environnementaux.

Axes d'intervention / principaux résultats attendus

Pour répondre aux problématiques exposées précédemment, MERAVIGLIA réunit 8 acteurs Méditerranéens de 6 pays (France, Turquie, Italie, Liban, Jordanie, Tunisie) autour de 3 axes d'intervention :

- Création d'un réseau de 12 Tiers Lieux [WP3]

Nouvel espace de formation et d'échange d'expériences, le Tiers-Lieux de compétences environnementales est un espace pluridisciplinaire de formation des créateurs

d'entreprise, et d'échange avec les acteurs des politiques de l'emploi et de l'environnement des territoires partenaires.

Il doit favoriser l'émergence d'éco-entreprises notamment portées par les personnes éloignées de l'emploi et le soutien à des projets de mobilisation sur l'environnement, en renforçant le lien entre ces entreprises et les besoins des territoires sur lesquels elles sont créées.

- Formation dans les Tiers Lieux [WP4]

Création de « Communautés locales d'apprentissage » sur chaque territoire d'implantation des Tiers Lieux, avec l'élaboration des parcours de formation pour les futurs entrepreneurs établis au plus près des communautés locales, et la collaboration transnationale pour professionnaliser les animateurs des Tiers-Lieux.

- Formation et mobilité transnationale [WP5]

Par le développement d'une offre transnationale de formation capitalisant les meilleures pratiques disponibles au niveau Euro-Méditerranéen et favorisant les coopérations entre professionnels de la formation et créateurs d'entreprises. Une Académie Virtuelle portera cette offre de formation et mentorat et des mobilités seront proposées aux futurs entrepreneurs (80 mobilités à travers 4 résidences transnationales d'entrepreneurs sont prévues).

- Capitalisation et leçons apprises [WP6]

Ces Modules de travail sont complétés par deux modules de travail obligatoires :

WP1 – Gestion et coordination

WP2 – Communication, qui fait l'objet de la présente mise en concurrence

Bénéficiaires et indicateurs attendus

Les bénéficiaires directs du projet sont :

- 150 formateurs/agents d'insertion/accompagnateurs/mentors à la création
- 440 demandeurs d'emplois/personnes en reconversion professionnelle accompagnés dans la création d'auto-entreprises
- 120 ONG et collectivités locales bénéficiaires/partenaires des Tiers Lieux

Les principaux indicateurs de réalisation prévus par MERAVIGLIA sont :

- 12 tiers-lieux pour renforcer les compétences environnementales, entrepreneuriales et transversales des individus éloignés des opportunités d'éducation et du marché du travail
- 240 représentants des parties prenantes locales mobilisées dans les Tiers Lieux
- 800 aspirants entrepreneurs bénéficient d'un parcours de formation transnational
- 96 heures de formations collectives proposées sur chaque Tiers Lieu
- 440 créations d'entreprises doivent être accompagnées pendant le projet
- 1 Académie virtuelle en ligne pour la formation pratique des travailleurs sociaux et éducateurs sur l'environnement et le développement durable
- 4 résidences d'entrepreneurs
- 80 participants mobilisés dans les résidences d'entrepreneurs

2. Objet et déroulement prévisionnel de la mission

Dans le cadre du Work Package 2 (WP2), CDE Petra Patrimonia externalise un service d'assistance technique qui fournira un support efficace pour la mise en œuvre de 7 tâches. Les candidats doivent répondre obligatoirement pour les 7 tâches.

La mission d'assistance technique prend effet dès notification de la sélection du prestataire et jusqu'à la date prévisionnelle de remise du rapport final du projet, soit le 8/12/2028. En cas de prolongation de la durée de mise en œuvre du projet, un avenant à la mission sera proposé.

Le prolongement calendaire de la mission ne donnera pas lieu à une modification du montant du contrat.

L'ensemble des documents et accès nécessaires à la bonne réalisation de l'assistance technique seront remis au prestataire désigné dès le démarrage de la mission.

La mission d'assistance technique à la communication s'exercera en coopération étroite avec le coordinateur et le chargé de communication du projet. La pratique courante de l'Anglais est un atout pour la conduite de la mission.

Détails des tâches à réaliser :

1. <u>Création de la charte graphique du projet</u>
 Délai de réalisation : 1 mois après notification de la mission

Le logo officiel du projet MERAVIGLIA est créé par l'Autorité de gestion du programme Interreg NEXT MED et doit obligatoirement être utilisé sur tous les supports et toutes les actions de communication du projet.

La charte graphique doit être utilisée pour toutes les productions du projet et sur tous les supports de communication, à l'exception du site Internet qui reste sous la responsabilité de l'Autorité de gestion du programme.

La charte graphique doit être homogène dans toutes les productions écrites. Elle doit être adaptée aux productions en caractères latins et en caractères arabes (lecture de droite à gauche).

Le prestataire établira un guide d'utilisation de la charte graphique en français et en anglais.

2. Création de modèles pour des documents écrits
 Délai de réalisation : 2 mois après la notification de la mission

A partir de la charte graphique, des modèles de documents écrits doivent être crées : modèle de diapositives de présentation (type power point), modèle de newsletter, modèle de signature d'email, modèle de papier à en-tête, modèle de rapport. Tous les documents doivent être crée sur des logiciels types Word, power point, et être réutilisables par tous les partenaires. Les modèles doivent transmettre les messages clés du projet de manière attrayante et professionnelle.

Des lignes directrices pour l'élaboration des publications papier et numérique du projet seront également établies, afin de permettre l'homogénéité visuelle des nombreuses publications prévues.

Le prestataire accompagnera également CDE Petra Patrimonia et les partenaires dans la prise en main de ces modèles au cours d'une réunion en visio-conférence en français et en anglais.

3. Création d'un fichier presse du projet pour CDE Petra Patrimonia
 Délai de réalisation : 4 mois après la notification de la mission

Le prestataire proposera à CDE Petra Patrimonia une base de contacts presse tous médias pour la diffusion des informations du projet au niveau régional (Région Sud), national (France) et Européen (Institutions européennes, réseaux internationaux et euro-méditerranéens). Il devra sélectionner en particulier des médias thématiques en lien avec les centres d'intérêt du projet (tiers-lieux de compétences environnementales, entrepreneuriat durables, métiers « vert », insertion, emploi, centres de formation professionnelle).

Les informations contenues dans la base de données devront être conformes à la réglementation RGPD.

Le prestataire fournira des lignes directrices aux partenaires pour qu'ils élaborent chacun un fichier presse sur les mêmes bases.

4. Création de vidéos

Le prestataire réalisera :

- Des lignes directrices à l'attention des partenaires pour la bonne réalisation de vidéos de storytelling mettant en avant des parcours réussis de création d'entreprises ou de suivi des publics cibles du projet MERAVIGLIA, afin de garantir une qualité et une présentation homogène des vidéos.
- 3 vidéos de storytelling mettant en avant des parcours réussis de création d'entreprises ou de suivi des publics cibles du projet MERAVIGLIA en Région Sud
- 1 vidéo finale retraçant les moments forts du projet dans l'ensemble du bassin méditerranéen, intégrant des visuels issus de l'ensemble des territoires partenaires.

Toutes les vidéos seront réalisées en français, avec la possibilité d'ajouter des sous-titres dans les langues suivantes : anglais, italien, arabe et turc. La vidéo finale devra obligatoirement intégrer le choix de sous titres de bonne qualité en anglais à partir d'une réalisation en français.

5. Appui à l'organisation d'évènements

Le prestataire assistera CDE Petra Patrimonia dans l'organisation de 4 évènements maximum dans la Région Sud d'ici la fin du projet, sur les points suivants: diffusion de l'information autour de l'évènement, gestion des relations presse, gestion des invitations, appui à l'organisation logistique, captures d'images à des fins de publications sur les réseaux sociaux (posts, stories, etc.)

Le prestataire sera présent le jour de l'évènement.

6. Appui à la réalisation de conférence de presse pendant la durée du projet

Le projet prévoit la réalisation de 3 conférences de presse par CDE Petra Patrimonia en région PACA, et 3 conférences pour chaque partenaire pour valoriser les activités du projet.
La mission du prestataire consiste :

- A proposer une trame d'organisation des conférences de presse: lignes directrices pour l'organisation de la conférence, rétroplanning, modèles de communiqués de presse et guide de rédaction ;

- A assister CDE Petra Patrimonia dans l'organisation de 3 conférences de presse en région Sud d'ici la fin du projet : appui aux relations presse, diffusion de l'information, préparation des communiqués de presse et d'un dossier de presse, appui à l'organisation logistique des conférences, accueil presse le jour des conférences.

7. Appui à la réalisation d'une revue de presse du projet

Le prestataire mettra en place un système de veille médias pour CDE Petra Patrimonia et fournira des instructions aux partenaires sur les points suivants : recueil des communications sur le projet dans la presse nationale et régionale (papier, audiovisuel, web medias) et élaboration d'une revue de presse à chaque fin de période du projet (livraison : février 2027, août 2027, février 2028, août 2028).

3. Formalisation des propositions des candidats :

Les prestataires souhaitant faire acte de candidature pour le présent marché d'assistance externe doivent présenter leur offre par courrier électronique avec accusé de réception avant la date limite indiquée.

Les candidats devront témoigner d'une expérience significative et avérée en communication.

La participation à des missions précédentes de prestation en communication dans des projets soutenus par le programme Interreg en général ou le programme ENI CBC MED constitue un plus significatif pour l'évaluation des propositions.

La maîtrise courante de l'anglais écrit et oral est un atout pour le bon déroulement de la mission. Les CV devront mettre en valeur ces compétences linguistiques qui pourront faire l'objet de vérifications lors de la sélection des offres. La compréhension et la pratique de l'italien et/ou de l'arabe constituent un plus.

Par ailleurs, au titre de la réduction du bilan Carbone du projet, les candidats devront détailler dans un paragraphe dédié leurs propositions pour réduire l'impact environnemental de leur intervention. Ce point fera l'objet d'une évaluation spécifique comptant pour 3 points maximum dans la note finale.

Les propositions devront comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- Un mémoire technique détaillé qui expose les méthodes et l'organisation chronologique et matérielle préconisées pour répondre à la réalisation des tâches décrites au § 2.
- Une description de l'équipe mobilisée, accompagnée des CV des membres de l'équipe.
- Un bilan détaillé de l'expérience de l'organisation candidate et de son équipe dans les domaines attendus, avec une description détaillée d'au moins 4 références pertinentes. Des documents annexes attestant de la bonne réalisation de ces missions peuvent être joints à la candidature.
- Une offre tarifaire détaillée par tâches, en tenant compte notamment du chiffrage des différentes tâches décrites. Aucun format n'est imposé mais les offres devront faire apparaître les coûts de journée de manière claire et associer un détail des journées nécessaires pour l'accomplissement de chacune des tâches exposées. L'offre intègrera tous les coûts de déplacement jugés nécessaires au bon exercice de la mission, y compris la participation aux réunions avec CDE Petra Patrimonia.
- Une attestation d'assurance professionnelle.
- Un document renseigné de type DC2 ou équivalent selon le pays d'origine du candidat, permettant d'attester la fiabilité technique, financière et juridique de l'organisation (http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires).

Les attestations libres signées par le représentant légal et datées reprenant les informations apportées dans les documents de type DC2 sont acceptées.

Les propositions devront être envoyées **avant le 21 août 2026 à 16h** :

Par courrier électronique avec accusé de réception aux adresses suivantes : guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu / aunac.christelle@cde-petrapatrimonia.eu

La soumission des pièces par une application de transfert de fichiers (type Wetransfer) est possible sous réserve que le candidat s'assure que les documents fournis sont lisibles sans restriction. Tout document ne pouvant être consulté sera considéré comme

non valable et écarté de l'analyse des offres.

Pour toute question relative à la mission, les personnes de contact sont Matthieu GUARY – guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu ou Christelle Aunac - aunac.christelle@cde-petrapatrimonia.eu

4. Examen des offres et notification du marché

4.1 Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera effectué sur les pièces mentionnées au §3 du présent marché. Une candidature pourra être jugée irrecevable si elle n'est pas accompagnée des pièces mentionnées au § 3 du présent document ou si elle ne présente pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes. CDE Petra Patrimonia se réserve le droit de demander des informations complémentaires aux candidats lors de l'examen des offres.

- **Jugement des offres**

Le jugement des offres sera réalisé par les équipes technique de CDE Petra Patrimonia. L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

La valeur technique sera jugée sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique et des références détaillées au §3 du présent document.
Le critère technique NT sera noté, avant pondération, selon l'échelle de notation sur 20 établie de la manière suivante :
10 points – pertinence du mémoire technique et des processus d'intervention présentés
7 points – Pertinence de l'équipe et des références proposées
3 points – Attention portée à l'impact environnemental de la mission
La pondération de 60 % est appliquée à ce critère. La note NTp est calculée comme suit :
NTp=NT x 60%

Le prix de l'offre sera noté (NP) au regard de la décomposition détaillé et du montant total figurant dans les offres des candidats, selon la formule suivante :

$$NP = \frac{\text{prix le plus bas}}{\text{prix analysé}} \times 20$$

La note NP est inversement proportionnelle au prix proposé par le candidat ; le meilleur prix, prix le plus bas, se verra attribué la note la plus élevée.

La pondération de 40 % est appliquée à ce critère. La note NPp est calculée comme suit : NPp = NP x 40%.

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère : **N = NTp + NPp, les notes sont données sur 20.**

4.2 Notification - Facturation

Les offres seront classées. L'offre du candidat ayant la note globale N la plus élevée sera considérée comme l'offre la plus avantageuse et sera a priori désignée comme lauréate de l'appel.

Les résultats du présent appel à concurrence seront communiqués par mail, le 28 août 2026 au plus tard.

L'échéancier de facturation prévisionnel sera mis en place comme suit :

- Acompte de 20% à notification de la mission et signature du contrat de prestation, sur remise d'une facture.
- Acompte de 30% à l'issue du premier semestre de la mission (mars 2027) sur remise d'un bilan d'exercice de la mission pour cette période et d'une facture
- Acompte de 30% à l'issue du troisième semestre de la mission (mars 2028) sur remise d'un bilan d'exercice de la mission pour cette période et d'une facture
- Le solde de 20% à la clôture de la mission sur remise d'un bilan d'exercice de la mission pour cette période et d'une facture.